



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS FEMININES

PROCES VERBAL N°19

Réunion plénière du : mercredi 29 mai 2019

A : 10H30

LIEU : L.F.N - CAEN

Président : M. Lionel CHANDELIER

Membres présents : Mmes PORTELLO Françoise, BEUDIN Marie-Yvonne, BOUREL Valérie.

RECOURS

Les décisions ci-après de la commission sont susceptibles de recours auprès de la commission Régionale d'Appel dans le délai de 2 jours du lendemain du jour de la notification, sous l'une des formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

ADOPTION DES PROCES VERBAUX

La Commission procède à l'adoption des :

- PV N° 16 du 12 avril 2019 mis en ligne le 24 avril 2019
- PV N° 17 du 03 mai 2019 mis en ligne le 6 mai 2019

HOMOLOGATIONS

CHAMPIONNAT R 2 FEMININ

Journée du 12 mai 2019

- SM HAYTILLON / E.FCF.CONDE-A.MESSEI
- AG CAENNAISE (2) / ST VALERY EN CAUX
- US ALENCONNAISE 61 / CS CARENTANAIS
- O PAVILLAIS / AS ROUTOT

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.
1 dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline.

CHAMPIONNAT R3 FEMININ

Journée du 12 mai 2019

Groupe A

- GRAND QUEVILLY FC / YVETOT AC
- CS GRAVENCHON / FC BARENTIN
- FC SOMMERY / AS BUCHY

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe B

- BAYEUX FC / US GAVRAY
- US AVRANCHES MSM / FC EQEURDREV.HAINNEVILLE
- PAYS GRANVILLAIS / US STE CROIX ST LO

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe C

- GISORS FC. G.V.N.27 11 / OC BRIOUZE (2)

La Commission jugeant en première instance,

- enregistre le forfait déclaré de GISORS FC G.V.N.27 11,
- donne match perdu par forfait au GISORS FC G.V.N.27 11 sur le score de 0 but à 3 -1 point pour en faire bénéficier l' OC BRIOUZE (2) sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 68€ au GISORS FC G.V.N. 27 11.

- FC PLATEAU NEUBOURG / FC ARGENTAN

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match de rattrapage

- EVREUX FC 27 (2) / FC CARROUGES

La rencontre du 28 avril 2019 jouée le 12 mai 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT U 18 FEMININ

Matches de rattrapage

- FC FLERIEN / E.AVRANCHES VAL PERE

La rencontre du 09 mars 2019 jouée le 11 mai 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

- AG CAENNAISE / E.GRANVILJULLOUVILLE

La rencontre du 30 mars 2019 jouée le 11 mai 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

- FOOT50 FEMININ / E.AVRANCHES VAL PERE

La rencontre du 30 mars 2019 jouée le mercredi 15 mai 2019 à 15H30 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT U 16 FEMININ

Journée du 11 mai 2019

Groupe «Élite»

- AVT G. CAENNAISE 11 / US QUEVILLY ROUEN METROPOLE
- LE HAVRE AC (2) / EVREUX FC 27

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe «Excellence A»

- CS THIBERVILLE / US ALENCONNAISE 61

La Commission jugeant en première instance,

- enregistre le forfait déclaré de l' US ALENCONNAISE 61,

- donne match perdu par forfait à l' US ALENCONNAISE 61 sur le score de 0 but à 3 -1 point pour en faire bénéficier le CS THIBERVILLE sur le score de 3 buts à 0,

- inflige une amende de 40€ à l' US ALENCONNAISE 61.

- CS BEAUMONT / FC ARGENTAN

La Commission jugeant en première instance,

- enregistre le forfait déclaré du FC ARGENTAN,

- donne match perdu par forfait au FC ARGENTAN sur le score de 0 but à 3 -1 point pour en faire bénéficier le CS BEAUMONT sur le score de 3 buts à 0,

- inflige une amende de 40€ au FC ARGENTAN.

Groupe «Excellence B»

Match de rattrapage

- E.FCF.CONDE/AF VIRE / BAYEUX FC

La rencontre du 04 mai 2019 jouée le mercredi 15 mai 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Journée du 11 mai 2019

- USON MONDEVILLE / E.FCFCONDE-AF VIRE
- BAYEUX FC / CAEN SUD OUEST

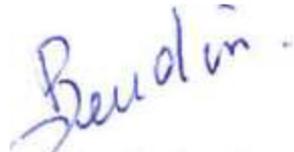
Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Le Président,



Lionel CHANELIER

La Secrétaire,



Marie-Yvonne BEUDIN